

N° 14

Séance du 17 novembre 2020

OBJET :

**RAPPORT  
D'ORIENTATIONS  
BUDGÉTAIRES  
POUR 2021**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 10 novembre 2020 s'est réuni à Montbrison à 20h15 le 17 novembre 2020, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents :** Marc ARCHER, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, EVELYNE CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Joseph DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Olivier GAULIN, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Fabrice ROLLAND, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Denis TAMAIN, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés :** Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER

**Pouvoirs :** Christiane BAYET à Géraldine DERGELET, Lyliane BEYNEL à Joseph DEVILLE, Christophe BRETTON à Adeline BOURSIER, Catherine DOUBLET à Christophe BAZILE, Flora GAUTIER à Olivier JOLY, Cindy GIARDINA à Jean-Paul FORESTIER, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, André GACHET à Quentin PÂQUET, Martine GRIVILLERS à Olivier GAULIN, Alain LAURENDON à René FRANÇON, Gilbert LORENZI à Jean-Baptiste

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20201117-20201117\_CC\_D14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2020



CHOSSY, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Carole TAVITIAN  
à François MATHEVET

**Absents excusés** : René AVRIL, Christiane BRUN-JARRY

**Secrétaire de séance** : Gérald GONON

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	113
Nombre de membres suppléés	4
Nombre de pouvoirs :	13
Nombre de membres absents non représentés :	2
Nombre de votants :	126

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 2312-1 et L 521136 ;

Considérant que l'examen du budget primitif doit être précédé chaque année d'un débat d'orientations budgétaires en conseil communautaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget,

Monsieur le vice-président délégué aux finances présente les orientations budgétaires de Loire Forez agglomération pour 2021.

Ces propositions ont fait alors l'objet d'un débat conformément aux dispositions de la loi précitée.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 17 novembre 2020.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président  
Christophe BAZILE

*Le Président,*

*- certifie que le présent acte est exécutoire  
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,  
transmis en sous-préfecture  
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon  
via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois  
à compter de sa réception par le représentant  
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,  
Virginie AULAS,  
directrice générale des services*